



MAIRIE  
1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)

Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation :** le 17 février 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<b>En exercice :</b>	13
<b>Présents :</b>	13
<b>Suffrages exprimés :</b>	13
<u>Vote :</u>	
<b>Pour :</b>	13
<b>Contre :</b>	0
<b>Abstention :</b>	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie FABA, Sylvie BAZILLE, M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

### 7.2.1. Demande subvention Activ'3 pour l'adressage des villages et des panneaux de sécurité

Dans le cadre de l'investissement budgétaire 2023, le conseil municipal présente un dossier reconnu sous le titre « 1099 - Numérotation des habitations et des rues et équipement de panneaux de sécurité routière » éligible aux aides du département ACTIV3.

L'article 169 de la loi 3DS, oblige les communes à déterminer précisément l'adresse des différents lieux d'habitation et de vies de la commune. Cette dernière n'est réalisée pour l'instant que sur le bourg et deux villages.

Le dossier qui vous est présenté doit permettre de réaliser l'acquisition des différentes plaques de numérotation, plaques de village, de direction et de sécurité routière nécessaire à la parfaite compréhension pour tout individu et plus particulièrement pour la distribution des courriers et l'intervention des services de secours sur l'ensemble de notre territoire.

La liste des fournitures nécessaires est déterminée suite au contact et à la validation des emplacements sur le site « mesadresse.data.fr » et par validation du conseil municipal et des services de La Poste compétent en ce domaine. Chaque lieu est repéré par ses coordonnées GPS et est doté d'un numéro selon les règles établies par convention du conseil municipal.

Le travail effectué a permis d'identifier 60 villages et plus de 300 habitations sur l'ensemble de la commune pour lesquels un numéro de rue sera désormais validé et attribué.

L'installation des fournitures sera réalisée par les employés communaux et les particuliers concernés.

Les différents devis de fourniture demandés ont permis d'établir un budget évalué à 18 333,33 € HT soit aujourd'hui avec un taux de TVA de 20%, 22 000 € TTC.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

**AR Prefecture**

086-218600526-20230307-20230307\_EC\_19-DE  
Reçu le 07/03/2023

# DÉLIBÉRATIONS

N°33/2023

Coût de l'opération	Montant HT (€)	Financement	Montant (€)	%	Date de décision de l'octroi de l'aide
Détailler les principaux postes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisitions immobilières</li> <li>Travaux</li> <li>Matériel (acquisition de panneaux indicateur et de sécurité)</li> <li>Prestations intellectuelles</li> <li>Autres</li> </ul>	18 333.33 €	<b>Aides publiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Union européenne</li> <li>Etat - DSIL</li> <li>Etat - DETR</li> <li>Collectivités locales et leurs groupements :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Région.....</li> <li>Départements : ACTIV3</li> <li>Communes ou groupements de communes.....</li> </ul> </li> <li>Etablissements publics.....</li> <li>Autres...</li> <li>Fonds de Solidarité Territoriale, etc...</li> </ul> <b>Autofinancement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds propres.....</li> <li>Emprunts.....</li> <li>Crédit-bail.....</li> <li>Autre.....</li> </ul>	14 666.00 €	80.00 %	
A déduire s'il y a lieu : <ul style="list-style-type: none"> <li>Recettes nettes générées par l'investissement</li> </ul>					
<b>Coût total HT.....</b>	<b>18 333.33 €</b>		<b>18 333.33 €</b>	<b>100 %</b>	
<b>TVA.....</b>	<b>3 666.67 €</b>				
<b>Coût total TTC.....</b>	<b>22 000 €</b>				

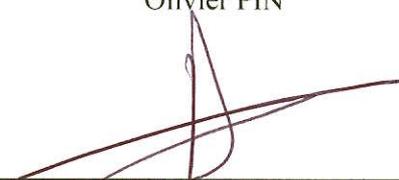
La commune récupérera, l'année suivant les travaux, le FCTVA (16,404% du TTC) 3 608,88 €, donc la participation totale finale de la commune sera de 3 725,12 €.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le plan de financement ci-dessus pour l'achat des fournitures décrites,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire la demande de subvention Activ'3 au Département pour un montant de 14 666 €.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme,  
 En mairie, le 07 mars 2023

Le secrétaire de séance,  
 Olivier PIN



Le Maire,  
 Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230307-20230307\_EC\_19-DE  
 Reçu le 07/03/2023